

Communiqué de presse

Assemblée générale 2025 de l'AFAPI à Grangeneuve

La 32^{ème} assemblée générale de l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI) s'est tenue le jeudi 26 février 2026 à Grangeneuve.

« Les produits bas de gamme importés ont une influence négative sur nos prix. Certes, il faut bien manger, c'est indispensable... Mais il faut aussi manger bien, pour notre santé, pour notre planète. Il est temps de se concentrer sur ces valeurs essentielles ! »

Serge Fischer, président de l'AFAPI, ouvre l'assemblée avec ces mots. Les accords de libre-échange offrent des millions de consommateurs pour l'industrie, la pharma et les services. En contrepartie, la Suisse importera encore plus de marchandises agricoles douteuses. Nous mettons en places des compensations écologiques et des microstructures, d'autres rasant des forêts pour produire encore plus. Nos bovins doivent tous porter un nom et les engrais de ferme doivent être épandus avec des systèmes diminuant les émissions, d'autres sont engraisés dans des « Feedlots » sans récupération de leurs excréments.

L'agriculture suisse garantit des produits sains, locaux et de saison, produits dans des normes strictes et cela a un prix. Le président, qui quittera ses fonctions au terme de l'assemblée après 12 années de dévouement, conclut son intervention en ajoutant qu'un pays en bonne santé est également une richesse à ne pas sacrifier sur l'autel de l'économie.

Rapports d'activités

Notre association a été créée, il y a 32 ans, afin que les agriculteurs qui déposent une demande pour certains types de paiements directs, puissent prouver aux autorités d'exécution qu'ils satisfont aux exigences des prestations écologiques requises (PER) et des mesures liées à des contributions dans l'ensemble de leur exploitation.

En complément aux rapports d'activités publiés sur le site internet de l'AFAPI, Olivier Dorthe, gérant, revient sur l'organisation des contrôles sur les exploitations agricoles et le plan d'action pour simplifier les contrôles dans l'agriculture.

Ce sont nos mandataires qui définissent quelles exploitations doivent être contrôlées. Parallèlement, « l'Ordonnance sur le plan de contrôle national de la chaîne agroalimentaire et des objets usuels » ainsi que « l'Ordonnance sur la coordination des contrôles » définissent la part minimale de contrôles réalisés sans préavis. L'unique marge de manœuvre de l'AFAPI consiste à regrouper les contrôles de droit public (programmes de la Confédération) et de droit privé (labels et appellations) de manière qu'ils puissent être contrôlés, en un seul passage sur les exploitations agricoles fribourgeoises, avec des coûts raisonnables et des compétences reconnues.

Mais les différents rythmes imposés pour les différentes mesures à contrôler ne permettent actuellement pas de respecter l'objectif du plan d'action sur les contrôles dans les exploitations agricoles qui souhaiterait au maximum un contrôle de base par année dans les exploitations agricoles.

Le gérant souligne que l'AFAPI est elle-même contrôlée par le Service d'accréditation suisse qui s'assure notamment qu'elle soit financièrement indépendante, dispose des compétences nécessaires et respecte les règles définies dans les ordonnances précitées. L'AFAPI doit en effet être accréditée afin d'avoir le droit de réaliser des contrôles sur les exploitations agricoles.

Dans l'accomplissement de sa mission, l'AFAPI s'est rendue sur 1340 exploitations agricoles de plaine et 70 exploitations d'estivage durant l'année écoulée. Ceci représente une diminution de 16% par rapport à l'année précédente et s'explique par une diminution du nombre de contrôles en fonction du risque.

Comptes 2025

Notre activité génère naturellement des frais que nous nous efforçons de maintenir à un bas niveau. Sur la base des frais de contrôles facturés durant l'année 2017 (année de référence = 100%), un coefficient de 65% a été appliqué pour toutes les taxes de contrôle durant l'année 2025. Autrement dit, les taxes de contrôles de l'AFAPI ont diminué de plus d'un tiers au cours des 6 dernières années. Ainsi, le montant total des taxes de contrôle 2025 correspondent seulement à 0.36 % des contributions versées aux agriculteurs pour les mesures officielles.

L'exercice comptable 2025 de notre association fait état d'un chiffre d'affaires de Fr. 890'906.- et boucle avec un déficit de Fr. 6'299.- (le budget voté lors de la précédente assemblée prévoyait un déficit de Fr. 13'000.-).

Programme d'activités 2026

En 2026, l'AFAPI devra affronter les défis suivants :

- Déploiement à large échelle des contrôles des mesures de lutte contre la dérive et le ruissellement
- Prélèvement d'échantillons de végétaux pour l'analyse de résidus de produits phytosanitaires
- Mise en œuvre des premiers contrôles « AgrolImpact » pour la valorisation de la transition climatique sur les exploitations agricoles.
- Succession d'une collaboratrice de la gérance qui atteint l'âge de la retraite.

Budget 2026

Sur la base du nombre d'agriculteurs inscrits aux différentes mesures et aux contrôles qui en découlent, une diminution des charges de Fr. 21'700.- se dessine. Dans ce contexte, l'assemblée générale a accepté la proposition du comité qui consiste à fixer le coefficient des taxes de contrôles officiels et contrôles labels à 65% pour 2026.

Le comité table ainsi sur des recettes de Fr. 863'500.- durant l'exercice 2026 et présente un budget 2026 bouclant avec un déficit estimé à Fr. 12'000.-. Le gérant précise que cette situation ne signifie pas que l'AFAPI réalise un mauvais travail. Au contraire, il rappelle que l'AFAPI est à but non lucratif. Dans ce contexte, l'association ne doit pas accumuler des fonds sur le dos des agriculteurs.

Renouvellement du comité

Conformément aux statuts de l'association, 3 des 7 membres du comité ont dû céder leur place après 12 années d'engagement. Patrice Brühlhart laisse son siège à Lionel Barras de Granges-Paccot pour le district de la Sarine ; Adrian Brügger sera remplacé par Stefan Siegenthaler de Guin pour le district de la Singine ; Baptiste Chassot de Villargiroud succédera à Serge Fischer pour le district de la Glâne. Finalement, l'assemblée a élu Samuel Liniger de Cugy au rôle de président de l'association pour les 4 prochaines années.

L'AFAPI 2025 en chiffres

Nombre de membres de l'AFAPI : **1'423**

Exploitations PER annoncées pour les PD : **1'930 (dont 1'340 avec une visite de l'AFAPI, soit 69 %)**

Exploitations inscrites aux programmes :

- PER : **1'962 (dont 594 contrôlées, soit 30 %)**

- SST : **1'336 (dont 318 contrôlées, soit 24 %)**

- SRPA : **1'570 (dont 368 contrôlées, soit 23 %)**

- MAP : **440 (dont 184 contrôlées, soit 42 %)**

Nombre de collaboratrices et collaborateurs à la gérance : **5** (100%, 80%, 60%, 20%, 20%)

Nombre de contrôleuses et contrôleurs (agricultrices et agriculteurs engagés à temps partiel) : **32**

Nombre de points de contrôles évalués par nos contrôleurs : **> 150'000**